

LES AGENCES INDÉPENDANTES DE SERVICES-CONSEILS EN MATIÈRE DE PROCURATION ISS ET GLASS LEWIS RECOMMANDENT AUX ACTIONNAIRES DE VOTER EN FAVEUR DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES PROPOSÉ AVEC PAN AMERICAN ET AGNICO EAGLE

TORONTO, le 13 janvier 2023 – Yamana Gold Inc. (TSX : YRI; NYSE : AUU; LSE : AUU) (« Yamana » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer que la Société a reçu des recommandations positives de la part d'Institutional Shareholder Services (« ISS ») et Glass, Lewis & Co. LLC (« Glass Lewis ») appuyant l'arrangement annoncé antérieurement impliquant l'acquisition par Pan American Silver Corp. (« Pan American ») de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société suivant la vente par Yamana de ses actifs canadiens, incluant certaines filiales et partenariats qui détiennent les participations de Yamana dans la mine Canadian Malartic, à Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle »), le tout par voie d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « transaction proposée »).

ISS et Glass Lewis sont tous deux de grandes agences indépendantes de services-conseils en matière de procuration qui émettent des recommandations de vote par procuration à des caisses de retraite, des gestionnaires de placements, des fonds communs de placement et d'autres actionnaires institutionnels.

En formulant sa recommandation, ISS a déclaré :

« Il semble y avoir une justification stratégique solide pour la transaction, avec la portion espèces de la contrepartie qui procure une valeur certaine et immédiate, ainsi qu'une occasion de participer à l'appréciation potentielle d'une entité ayant une expertise et un important pipeline de croissance dans des juridictions minières d'Amérique latine d'une part, et une entité comprenant un portefeuille de mines en production dans des juridictions plus développées d'autre part... Il devrait y avoir amplement de possibilités de synergies de coûts, de partage de connaissances et de mise en commun des talents tant chez [Pan American] qu'[Agnico Eagle], et les actionnaires de [Yamana] bénéficieront d'une certaine optionnalité supplémentaire entre les pipelines de croissance potentielle et les profils de flux de trésorerie de chaque entité grâce à la portion actions de la contrepartie prévue dans le cadre de la transaction. »

Glass Lewis a commenté :

« Les investisseurs de Yamana sont sur le point de recevoir, entre autres choses, une exposition significative à ce que nous considérons comme étant deux exploitants miniers hautement crédibles avec des actifs compatibles, sérieux et plus ciblés régionalement ainsi qu'une capacité plus crédible de réaliser pleinement le potentiel du portefeuille mixte de Yamana. Nous considérons en outre que les conditions associées semblent refléter une valeur raisonnable pour les investisseurs de Yamana et notons également que les tendances de négociation après l'annonce et les ratios d'échange fixes ont encore augmenté cette valeur d'environ 16,4 % sur une base par action. »

Une explication complète des enjeux sous-jacents pris en considération pour formuler ces recommandations est fournie dans les rapports respectifs des deux agences.

Assemblée extraordinaire des actionnaires

Yamana aimerait rappeler aux actionnaires la prochaine assemblée extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée de Yamana ») qui doit avoir lieu le 31 janvier 2023, dans le but d'obtenir l'approbation pour la transaction proposée. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la circulaire d'information de la direction de la Société et les autres documents relatifs à l'assemblée qui ont été déposés publiquement et qui sont disponibles sous le profil d'émetteur de Yamana sur SEDAR (www.sedar.com) et qui sont également disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse : www.yamana.com.

Le conseil d'administration de Yamana recommande à l'unanimité que les actionnaires de Yamana votent EN FAVEUR de la transaction proposée.

Les actionnaires inscrits aux registres le 14 décembre 2022 pourront voter lors de l'assemblée de Yamana. L'assemblée de Yamana aura lieu à 13 h 00 (heure de Toronto) le 31 janvier 2023, au Design Exchange du Centre Toronto-Dominion, 234 rue Bay, Toronto (Ontario), et en ligne à l'adresse :

Site Web : <https://web.lumiagm.com/497366151>

Mot de passe : yamana2023 (en minuscules)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de Pan American visant à considérer l'arrangement doit avoir lieu simultanément le 31 janvier 2023.

Questions des actionnaires et assistance pour exercer son vote

Si vous avez des questions sur l'assemblée de Yamana et les enjeux qui s'y rattachent ou sur les instructions de vote, ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec le conseiller stratégique et l'agent de sollicitation de procurations de la Société, Laurel Hill, sans frais en Amérique du Nord au : 1-877-452-7184, à l'extérieur de l'Amérique du Nord au : 1-416-304-0211, ou par courriel à l'adresse : assistance@laurelhill.com.

À propos de Yamana

Yamana Gold Inc. est un producteur de métaux précieux basé au Canada avec un important portefeuille de mines d'or et d'argent en production, de propriétés en développement, de propriétés d'exploration et de positions de terrain à travers les Amériques, notamment au Canada, au Brésil, au Chili et en Argentine. Yamana a l'intention de continuer à construire sur cette base en procédant à l'expansion et à l'optimisation de ses mines en production, au développement de nouvelles mines, à l'avancement de ses propriétés d'exploration et en ciblant, par moments, d'autres opportunités de consolidation, en gardant les Amériques comme point de mire.

POUR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :**Relations avec les investisseurs**

416-815-0220

1-888-809-0925

Courriel : investor@yamana.com

FTI Consulting (Relations publiques au Royaume-Uni)

Sara Powell / Ben Brewerton

+44 7974 201 715223 / +44 203 727 1000

Le présent communiqué contient ou intègre par renvoi des « énoncés prospectifs » et des « renseignements prospectifs » en vertu des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières et au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* ». Les renseignements prospectifs comprennent notamment, sans s'y limiter, des renseignements portant sur l'assemblée de Yamana et l'assemblée de Pan American. Les énoncés prospectifs sont caractérisés par l'emploi de mots comme « planifie », « prévoit », « budget », « cible », « projet », « a l'intention », « est d'avis », « anticipe », « estimation », et d'autres termes similaires, ou des énoncés à l'effet que certains événements ou conditions « pourraient » se produire ou « se produiront ». Les énoncés prospectifs se fondent sur les opinions, les hypothèses et les estimations de la direction qui sont considérées raisonnables au moment où les énoncés sont faits, mais qui de par leur nature sont assujetties à différents risques et incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels soient sensiblement différents de ceux projetés dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment les risques transactionnels, les risques liés à la réalisation de la transaction proposée, incluant l'obtention de toutes les approbations requises de la part des autorités réglementaires, de la cour et des porteurs de titres en lien avec la transaction proposée, ainsi que les facteurs de risque abordés ou intégrés par renvoi dans les présentes, dans la circulaire d'information de la direction émise par Yamana en lien avec l'assemblée de Yamana et dans la notice annuelle de la Société déposée auprès des autorités réglementaires en valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada et disponible sur SEDAR (www.sedar.com), et dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 40-F déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis. Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actes, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les actes, les événements ou les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, ainsi les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. La Société n'assume aucune obligation d'actualiser les énoncés prospectifs si les circonstances ou les estimations, hypothèses et opinions de la direction devaient changer, sauf si requis par les lois applicables. Le lecteur est avisé de ne pas accorder d'importance induue aux énoncés prospectifs.